



Préfecture de Seine-Maritime

Commune de GONFREVILLE-L'ORCHER

Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

pour l'application des articles L 125-5 et L 125-26 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N°	2006-058	du	02 janvier 2006
----	-----------------	----	------------------------

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn		oui	<input checked="" type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>
Prescrit	date	23 mai 2001	aléa	Éboulement de falaise	
Approuvé		22 avril 2016			
Prescrit		26 juin 2003		Inondation (débordement de cours d'eau, ruissellement, remontée de nappe)	
Approuvé		6 mai 2013			
Prescrit		27 juillet 2015		Submersion marine	

Les documents de référence sont :

Rapport de présentation, zonage réglementaire et règlement des deux PPRn approuvés	Consultable sur internet
Périmètre d'étude du PPRn prescrit en 2015 (cf . arrêté de prescription)	Consultable en mairie

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRt]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt		oui	<input checked="" type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>
Prescrit	date	17 février 2010	aléas	Suppression, thermique, toxique	
Approuvé		17 octobre 2016			

Les documents de référence sont :

Note de présentation, zonage réglementaire, règlement et cahier de recommandations du PPRt approuvé	Consultables sur internet
---	---------------------------

4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPRm]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRm	oui	non	<input checked="" type="checkbox"/>
---	-----	-----	-------------------------------------

5. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque mouvement de terrain

20 février 2013

6. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque inondation

25 août 1986 20 août 1993 07 février 2000 26 juin 2003

7. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement

La commune est située dans une zone de sismicité	zone 5	zone 4	zone 3	zone 2	zone 1	<input checked="" type="checkbox"/>
--	--------	--------	--------	--------	--------	-------------------------------------

pièces jointes

8. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

Rapport de présentation des deux PPRn approuvés

Règlement des deux PPRn approuvés	
Cartographie des aléas des deux PPRn approuvés	
Zonage réglementaire des deux PPRn approuvés	
Périmètre d'étude du PPRn prescrit en 2015 (cf. arrêté de prescription)	
Note de présentation du PPRt	
Règlement du PPRt	
Zonage réglementaire du PPRt	
Cahier de recommandations du PPRt	

9. Description des phénomènes d'éboulement de falaises

Des éboulements, chutes de blocs et cailloux affectent la falaise sur l'ensemble de la commune de Gonfreville-l'Orcher. Des écroulements en masse et des vidanges de poches argileuses peuvent également se manifester localement.

10. Description des phénomènes d'inondation

Située dans la vallée de la Seine, la commune de Gonfreville-l'Orcher est concernée par des risques d'inondation liés au débordement du fleuve ou à la submersion marine, ainsi qu'à des phénomènes de ruissellement des eaux pluviales provenant des plateaux environnants.

11. Description des phénomènes de risques technologiques

Le territoire inclus dans le périmètre d'exposition au risque du PPRt est susceptible d'être soumis aux effets de plusieurs phénomènes dangereux (effets de surpression, thermiques, et toxiques) engendrés par les établissements CARE, COMPAGNIE INDUSTRIELLE MARITIME, CHEVRON ORONITE, OMNOVA, ERAMET, LBC SOGESTROL, LUBRIZOL, NORGAL, SEPP, SHMPP, SIGALNOR, TOTAL FLUIDES, TOTAL RAFFINAGE MARKETING, TOTAL PETROCHEMICALS FRANCE, YARA FRANCE.